

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est donné à la population de l'agglomération de La Tuque que lors des assemblées extraordinaires du conseil d'agglomération de La Tuque tenues le 19 décembre 2018, le conseil d'agglomération a adopté le règlement suivant :

- ✓ **Règlement no 6039-2018** adoptant les quotes-parts des municipalités liées pour le financement des compétences de l'agglomération de La Tuque pour les prévisions budgétaires 2019.

Toutes personnes intéressées peuvent consulter ce règlement au bureau du greffier à l'hôtel de ville de La Tuque, situé au 375, rue St-Joseph, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de Ville de La Tuque au www.ville.latuque.qc.ca.

Ce règlement entre donc en vigueur le jour de leur publication conformément à la loi.

AVIS PUBLIC fait et donné à La Tuque le 20^e jour du mois de décembre 2018.



Jean-Sébastien Poirier
Greffier

**POUR PARUTION SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE
AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
LE 20 DÉCEMBRE 2018**